Edité le 24/09/2025 à 21:17

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
DE MARSEILLE PROVENCE

N
1:2 000

RÈGLEMENT - PIÈCES GRAPHIQUES

P PLANCHES DE ZONAGE

–

PLUi approuvé le 19 décembre 2019

Modification 4
approuvée le 06/10/2025

CEYRESTE, LA-CIOTAT

PLUi

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

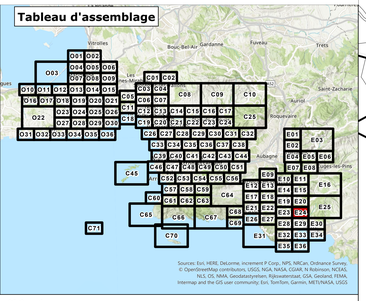

Urbanisme

URBANISME

- Limite de zone
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielle
- Planche de détail
- Polygone constructible

EMPLACEMENTS RESERVES

- Code Destination Nature Largeur — Emplacement réservé pour voirie
- Code Destination — Autre emplacement réservé
- Code Destination — Servitude pré-localisation pour équipement

PRESCRIPTIONS DE HAUTEUR

- Sur les deux côtés d'un axe
- en rez de chaussée
- Sur un côté d'un axe
- en rez de chaussée
- Sur un secteur
- Prescription de vue

PRESCRIPTIONS D'IMPLANTATION

- Implantation imposée
- Marge de recul
- Marge réglementaire "entrée de ville"
- Polygone d'implantation

MIXITES SOCIALES ET FONCTIONNELLES

- Secteur de mixité sociale

Activités commerciales et de services

- Linéaire de protection
- Linéaire de protection strict
- Linéaire d'interdiction
- Polarité commerciale
- Pôle de vie
- Polarité tertiaire

DIVERS

- Première d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG)
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Secteur de richesse du sol ou sous-sol

Patrimoine

PATRIMOINE URBAIN ET ARCHITECTURAL

- Elément remarquable
- Elément remarquable faisant l'objet d'une fiche
- Espace d'accompagnement remarquable
- Axe urbain remarquable
- Forme d'habitat spécifique
- Quartier en balcon remarquable
- Canal de Marseille et dérivations

PATRIMOINE NATUREL

Espace boisé classé

- Espace Boisé Classé
- Espace Boisé Classé - Loi Littoral
- Espace Boisé Classé ponctuel

Autres

- Alignement Végétal
- Terrain cultivé à protéger
- Trame Verte et Bleue à étudier pour l'ouverture à l'urbanisation

Espace vert protégé

- Catégorie 1
- Catégorie 2
- Catégorie 3
- Catégorie 4
- Catégorie 5

Risques

INONDATION

- Enveloppe d'application du PPR approuvé ou en cours
- Centre urbain
- Zone inconstructible
- Zone inconstructible à aléa faible ou modéré
- Zone à prescriptions renforcées
- Zone à prescriptions simples
- Cuvette inondable
- Axe d'écoulement concentré
- Axe d'écoulement diffus
- Voie inondable

MOUVEMENT DE TERRAIN

- Enveloppe d'application du PPR approuvé ou en cours

Mouvement de terrain à Marseille

- Zone inconstructible
- Zone à prescriptions

Glissement de terrain

- Zone à prescriptions simples

Recul du trait de côte

- Zone inconstructible

Effondrement

- Zone inconstructible
- Zone à prescriptions simples

Eboulement

- Zone de risque majeur
- Zone inconstructible
- Zone à prescriptions renforcées
- Zone à prescriptions simples

INCENDIE DE FORET

- Enveloppe d'application du PPR approuvé ou en cours
- Zone inconstructible
- Zone à prescriptions renforcées
- Zone à prescriptions simples

RISQUES TECHNOLOGIQUES

- Enveloppe d'application du PPR approuvé ou en cours
- Zone de risque

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

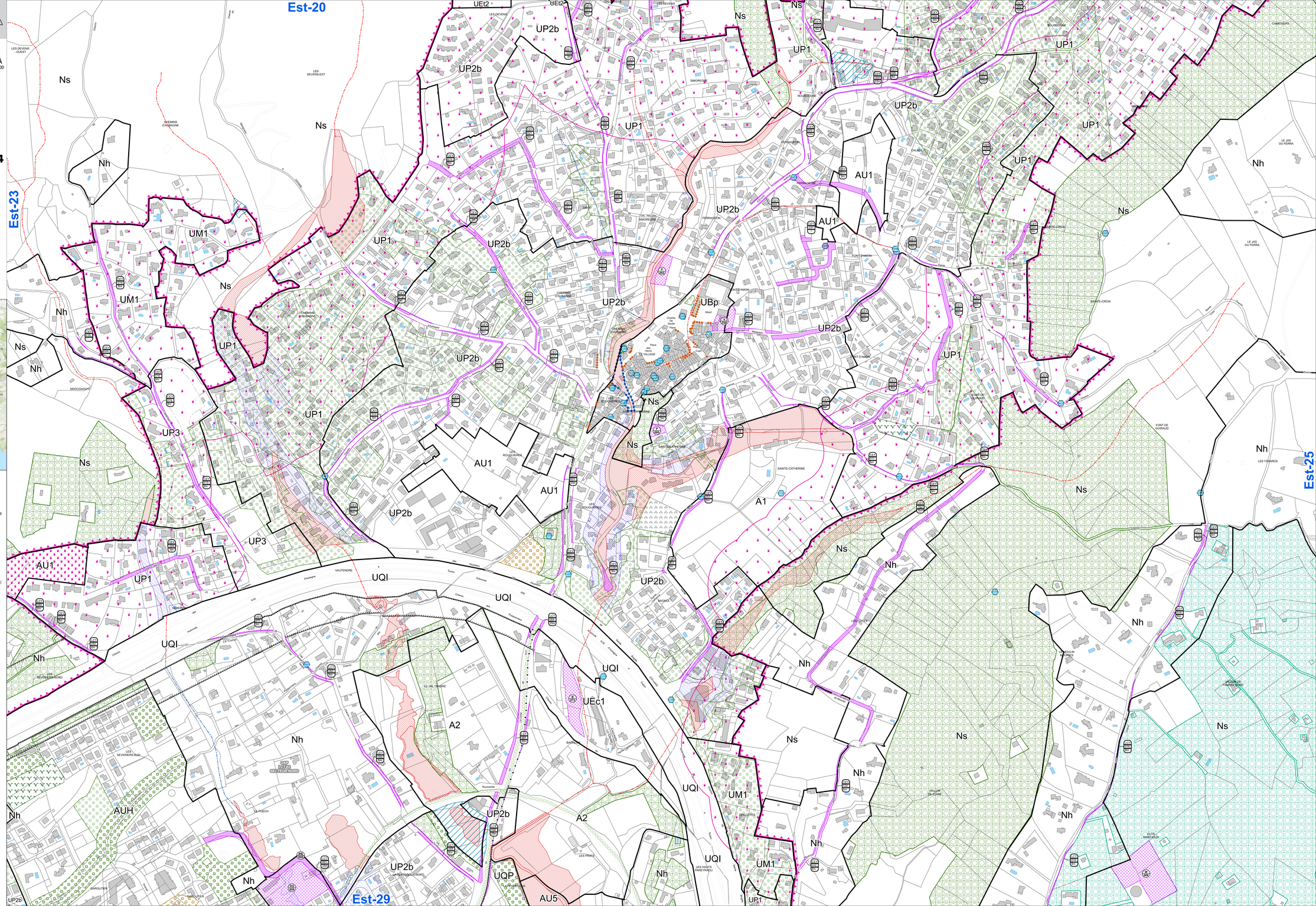
Est-20
Est-23
Est-24
Est-25
Est-29
Ns
Nh
UM1
UP1
UP2b
UP3
UE12
AU1
AU5
UQI
UQP
UBp
UEc1
A1
A2
AUH
LES DEVENS - OUEST
LES DEVENS-EST
CHEMINS D'ARBAGNE
LES ROUSSIERES
VAUTENDIERE
LE VAL D'ENFER
LES SEVERES-NORD
LE POECH
LES PRINS
LES HAUTS PARVENAUX
LE JAS DU FERRA
LES YSSARDS
MOULIN VIEUX
MOULIN FERRAGUION
VILLAGE DE JEAN
FONT DE OURULO
SAINTE-CROIX
SAINTE-CATHERINE
FERRAGUION
BOURGOGNE
SIMOREGNE
CALADE
COLT D'AMON
CHEMINS D'ARBAGNE
MACUSAGNAR
BADOUNE
BAROUTIER
BADOUNE
LES ROUSSIERES
LES PRINS
LES HAUTS PARVENAUX
LES SEVERES-NORD
LE VAL D'ENFER
VAUTENDIERE
LES DEVENS-EST
LES DEVENS - OUEST
CHEMINS D'ARBAGNE
LE JAS DU FERRA
LES YSSARDS
FONT DE OURULO
SAINTE-CROIX
SAINTE-CATHERINE
FERRAGUION
BOURGOGNE
SIMOREGNE
CALADE
COLT D'AMON
CHEMINS D'ARBAGNE
MACUSAGNAR
BADOUNE
LES ROUSSIERES
LES PRINS
LES HAUTS PARVENAUX
LES SEVERES-NORD
LE VAL D'ENFER
VAUTENDIERE
LE POECH